



PREAVIS MUNICIPAL N° 4/2017 POUR LE CONSEIL DU 4 OCTOBRE 2017

Adoption du règlement communal et de son annexe sur la distribution de l'eau

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers

Le présent préavis demande l'adoption du règlement communal et de son annexe sur la distribution de l'eau.

HISTORIQUE

Le Grand Conseil a modifié la loi sur la distribution de l'eau du 30 novembre 1964 (LDE, RSV 721.31) en date du 5 mars 2013. Le Conseil d'Etat a fixé l'entrée en vigueur de la nouvelle loi au 1^{er} août 2013, avec un délai de mise en application pour les communes de trois ans.

REGLEMENT COMMUNAL ET SON ANNEXE SUR LA DISTRIBUTION DE L'EAU

Le but de ce nouveau règlement est de prendre en compte les différents changements de lois. Il a été établi sur la base du règlement type donné par le Laboratoire Cantonal et a été l'objet d'un examen préalable par M. C. Hoenger, du Laboratoire Cantonal, service « planification de la distribution de l'eau ».

Le règlement de Bretonnières a déjà été l'objet d'un examen préalable par la juriste du Service de la consommation et des affaires vétérinaires, section distribution de l'eau, qui l'a accepté en février 2017.

CONCLUSION

Ce préavis a été porté à l'ordre du jour du Conseil du 4 octobre 2017
Il a été soumis à la commission permanente.

Fondé sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers de bien vouloir

Adopter le règlement communal et son annexe sur la distribution de l'eau.

Au nom de la Municipalité


Le Syndic
Pierre-Daniel Collomb


La Secrétaire
Patricia Porchet



Bretonnières, le 2 septembre 2017